

# Ile-de-France à la page

Les Caf en Ile-de-France  
**Ctrad** Cellule technique de réflexion  
et d'aide à la décision

## Population

Un ménage francilien sur deux déclare des revenus fiscaux par unité de consommation (UC) supérieurs à 1 816 € par mois, revenu médian le plus élevé de l'ensemble des régions de France métropolitaine. En revanche, le 1<sup>er</sup> décile de revenus, 547 € par mois par UC, est parmi les plus faibles. A Paris, le revenu des ménages les plus aisés est le plus élevé de France métropolitaine ; mais le revenu des ménages les plus modestes y est le plus faible de la région après celui de la Seine-Saint-Denis. La redistribution des revenus, par les prestations sociales et l'impôt, permet de réduire nettement les inégalités, notamment à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Jessica Labrador (Insee Ile-de-France)

## Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France

En 2010, 4,8 millions de ménages franciliens déclarent des revenus aux services fiscaux. Du fait de revenus plus élevés, sept ménages franciliens sur dix sont imposables contre moins de six sur dix en province. La moitié de la

population francilienne vit dans un ménage déclarant des revenus fiscaux par unité de consommation (UC) ( Les revenus fiscaux des ménages) supérieurs à 1 816 € par mois. Ce revenu médian francilien est le plus élevé de l'ensemble des régions de France mé-

**1 10 % des ménages franciliens gagnent moins de 547 € mensuels, niveau parmi les plus bas des régions de France métropolitaine**

	1 <sup>er</sup> décile 2010 (en euros)	Médiane 2010 (en euros)
Bretagne	695	1 540
Pays de la Loire	685	1 520
Centre	635	1 563
Rhône-Alpes	630	1 625
Alsace	628	1 672
Bourgogne	623	1 519
Aquitaine	619	1 552
Franche-Comté	619	1 533
Poitou-Charentes	612	1 479
Auvergne	611	1 481
Basse-Normandie	604	1 469
Midi-Pyrénées	585	1 538
Limousin	578	1 484
Haute-Normandie	574	1 535
Lorraine	568	1 501
<b>France métropolitaine</b>	<b>565</b>	<b>1 563</b>
Province	570	1 522
<b>Ile-de-France</b>	<b>547</b>	<b>1 816</b>
Champagne-Ardenne	538	1 479
Picardie	535	1 490
Provence-Alpes-Côte d'Azur	475	1 553
Corse	450	1 434
Nord-Pas-de-Calais	415	1 364
Languedoc-Roussillon	402	1 410

**Lecture :** la moitié de la population francilienne vit dans un ménage déclarant des revenus fiscaux par UC supérieurs à 1 816 € par mois.

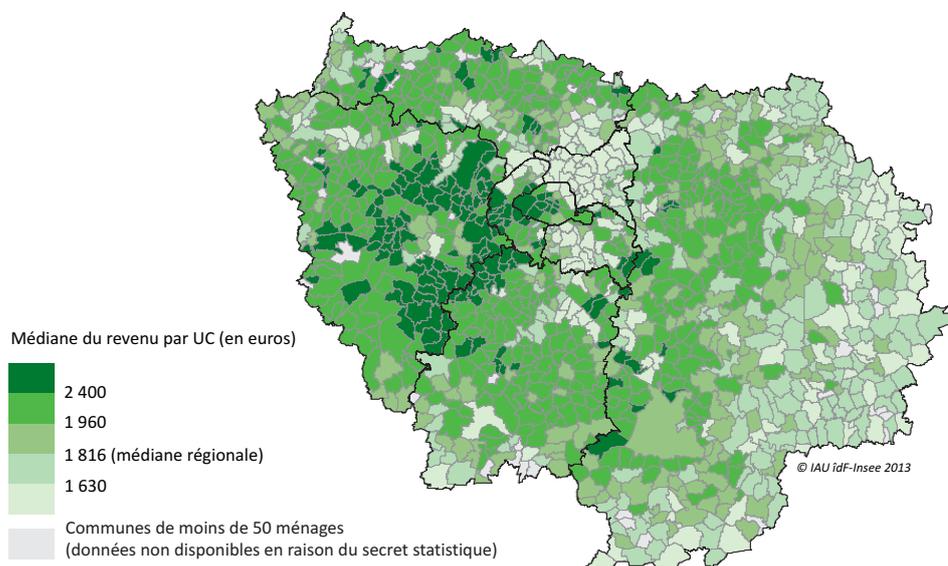
Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

## 2 Des revenus élevés à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines

	Nombre de ménages fiscaux	Part des ménages imposés (en %)	Revenus mensuels fiscaux par unité de consommation			Rapport interdécile
			Médiane (en euros)	1 <sup>er</sup> décile (en euros)	9 <sup>e</sup> décile (en euros)	
<b>Paris</b>	<b>1 062 300</b>	<b>71,3</b>	<b>2 087</b>	<b>489</b>	<b>5 607</b>	<b>11,5</b>
Hauts-de-Seine	670 600	73,9	2 117	656	4 941	7,5
Seine-Saint-Denis	563 700	57,9	1 257	328	2 779	8,5
Val-de-Marne	540 100	69,1	1 750	543	3 719	6,9
<b>Petite couronne</b>	<b>1 774 400</b>	<b>67,3</b>	<b>1 668</b>	<b>469</b>	<b>3 884</b>	<b>8,3</b>
Seine-et-Marne	506 200	68,6	1 771	680	3 260	4,8
Yvelines	546 300	75,2	2 088	789	4 310	5,5
Essonne	471 100	71,9	1 879	662	3 567	5,4
Val-d'Oise	434 600	67,7	1 668	538	3 280	6,1
<b>Grande couronne</b>	<b>1 958 200</b>	<b>71,0</b>	<b>1 851</b>	<b>659</b>	<b>3 636</b>	<b>5,5</b>
<b>Ile-de-France</b>	<b>4 794 900</b>	<b>69,7</b>	<b>1 816</b>	<b>547</b>	<b>4 056</b>	<b>7,4</b>
Province	21 647 800	55,9	1 522	570	2 943	5,2
<b>France métropolitaine</b>	<b>26 442 700</b>	<b>58,4</b>	<b>1 563</b>	<b>565</b>	<b>3 162</b>	<b>5,6</b>

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

## 3 Revenus médians peu élevés au nord et à l'est de l'Ile-de-France

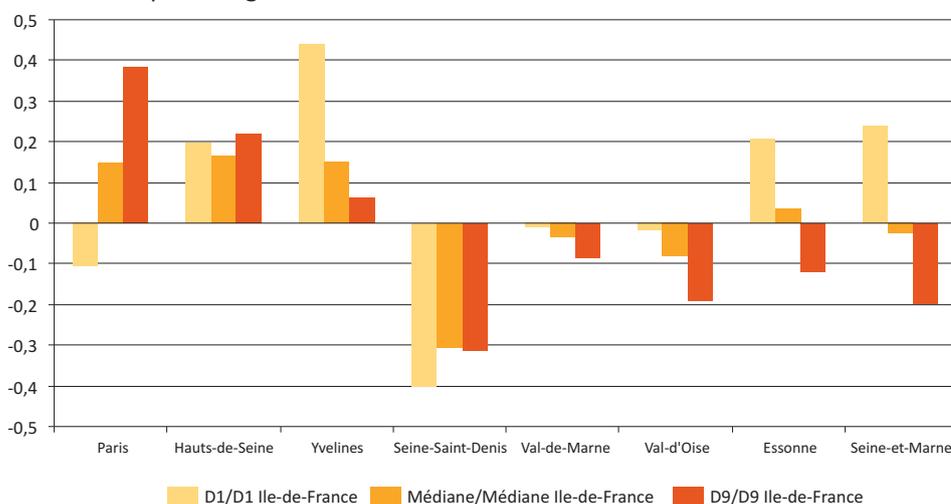


Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

## 4 Des revenus plus faibles en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise

Disparités départementales des revenus franciliens en 2010 avant redistribution.

Rapport entre le 1<sup>er</sup> décile, la médiane et le 9<sup>e</sup> décile de chaque département francilien et la valeur pour la région.



**Lecture :** en Seine-Saint-Denis, le revenu en dessous duquel se situent les 10 % de ménages les plus pauvres (1<sup>er</sup> décile de revenus par UC des ménages) est 40 % plus faible que celui des 10 % de ménages les plus pauvres de la région.

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2010

tropolitaine. Il est supérieur de 19,3 %, soit un écart de 294 €, à celui de l'ensemble des autres régions. En revanche, le 1<sup>er</sup> décile de revenus des ménages, c'est-à-dire le revenu en dessous duquel se situent les 10 % des ménages percevant les revenus les plus faibles, est inférieur de 4 % à celui des ménages de province. Egal à 547 € par mois, il place l'Ile-de-France au 16<sup>e</sup> rang du classement des régions métropolitaines par montant décroissant du 1<sup>er</sup> décile ❶.

### Des profils contrastés de revenus des ménages selon les départements franciliens

Trois groupes de départements franciliens sont identifiables, selon l'hétérogénéité de la distribution des revenus de leurs habitants.

**Le premier groupe, composé de Paris, des Yvelines et des Hauts-de-Seine, se caractérise par des revenus médians et un 9<sup>e</sup> décile de revenus très élevés par rapport à la moyenne de la région**

Les revenus médians par UC dans les Hauts-de-Seine (2 117 € par mois), les Yvelines (2 088 €) et à Paris (2 087 €) sont les trois plus élevés des départements de la France métropolitaine ❷.

Au niveau infradépartemental, ce constat est cependant plus nuancé, car les arrondissements du nord de Paris et les communes du nord des Hauts-de-Seine abritent des ménages ayant de faibles revenus médians ❸.

Avec 5 607 € par mois par UC, les revenus fiscaux des ménages parisiens les plus aisés

## Les revenus fiscaux des ménages

Les résultats sont issus de la source **Revenus fiscaux localisés** des ménages de 2010. Elle est établie par l'Insee à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la Direction générale des finances publiques. Elle comporte des informations sur le revenu déclaré à l'administration fiscale, avant paiement de l'impôt et versement des prestations sociales.

Les statistiques sur la distribution des revenus proviennent de la source **Revenus disponibles localisés** de 2008 à 2010. Ce dispositif vise également à étudier la part des prestations sociales et des minima sociaux dans le revenu ainsi que la pauvreté.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus :

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- les ménages vivant en collectivité (casernes, hôpitaux, maisons de retraite).

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration avant abattement. Il comprend :

- les revenus d'activités salariées (salaires, rémunération des heures supplémentaires et complémentaires, allocations de chômage et de pré-retraite, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des activités non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels et commerciaux et non commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le **revenu fiscal par unité de consommation (UC)** est un revenu par équivalent adulte, comparable entre ménages de composition différente. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacune, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

La **médiane du revenu fiscal par unité de consommation** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu déclaré par UC est inférieur à la médiane et l'autre moitié, un revenu par UC supérieur.

Si on ordonne une distribution de revenus, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, le **premier décile** est le revenu maximum en dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le **neuvième décile** est le revenu minimum en dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le **rapport interdécile** est utilisé pour mesurer la dispersion du revenu. Il établit le rapport entre les hauts et les bas revenus (9<sup>e</sup> décile / 1<sup>er</sup> décile).

Le **revenu disponible** estimé après redistribution est un revenu fiscal auquel on ajoute les revenus sociaux non imposables (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et duquel on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Le **niveau de vie** d'un ménage correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation.

**Taux de pauvreté** : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population de France métropolitaine. Il correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit 964 € par mois en 2010.

sont les plus élevés des départements de France métropolitaine. Ce 9<sup>e</sup> décile de revenus est supérieur de 38 % à celui des ménages aisés de la région . Les revenus fiscaux par UC des ménages aisés des Hauts-de-Seine (4 941 €) et des Yvelines (4 310 €) figurent également parmi les plus élevés de France métropolitaine, juste après Paris. Ils dépassent respectivement de 22 % et de 6 % le 9<sup>e</sup> décile de la région Ile-de-France. Les revenus du patrimoine et les revenus non salariaux représentent 11,0 % et 7,4 % des revenus déclarés par les ménages parisiens contre 6,7 % et 4,8 % pour l'ensemble des ménages de la région. Dans les Hauts-de-Seine, les hauts revenus des ménages correspondent surtout à des revenus du patrimoine (7,4 %).

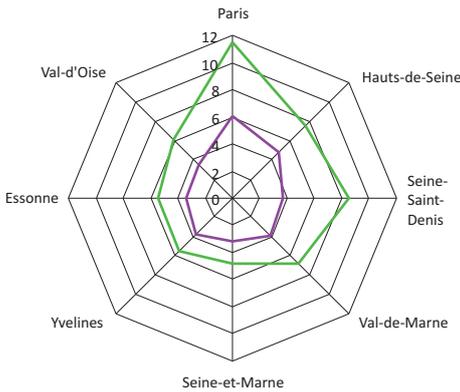
En revanche, le niveau de revenus des ménages les plus modestes est très différent dans ces trois départements. Le 1<sup>er</sup> décile de revenus à Paris (489 €) est le plus faible de la région après celui de la Seine-Saint-Denis, alors que celui des Yvelines (789 €) est le plus élevé des départements franciliens. Celui des Hauts-de-Seine (656 €) est également l'un des plus élevés de la région.

Du fait d'écart importants entre les hauts et les bas revenus, Paris est le département d'Ile-de-France où les inégalités de revenus sont les plus importantes. A contrario, les Yvelines sont parmi les départements les moins inégalitaires de la région.

**La Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et le Val-de-Marne constituent un deuxième groupe homogène caractérisé par des déciles de revenus plus faibles que la moyenne régionale**

En 2010, le revenu médian par UC des Séquanais (1 257 €) est le plus bas de tous les départements de France métropolitaine. Dans tous les autres départements franciliens, le revenu médian est parmi les dix plus élevés du territoire national. En Seine-Saint-Denis, dans les communes du sud du Val-de-Marne et du sud du Val-d'Oise, les revenus médians sont inférieurs au revenu médian régional.

## 5 Les effets de la redistribution sont les plus sensibles à Paris et en Seine-Saint-Denis



— Rapport interdécile des revenus fiscaux par UC  
— Rapport interdécile des niveaux de vie par UC

**Lecture :** à Paris, les ménages aisés ont un revenu 11,5 fois plus élevé que les ménages modestes avant redistribution (rapport interdécile RFL). La redistribution des revenus réduit cet écart à 6 (rapport interdécile RDL)

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés (RFL) des ménages 2010, revenus disponibles localisés (RDL) 2010

Le 1<sup>er</sup> décile de revenus par UC (328 €) de la Seine-Saint-Denis est le plus faible de l'ensemble des départements de France métropolitaine. Il est inférieur de 40 % à celui de la région. De même, le revenu des ménages aisés de Seine-Saint-Denis (2 779 €) est le plus bas de métropole. Malgré de faibles revenus, les inégalités de revenus entre ménages aisés et ménages modestes y sont plus importantes qu'en Ile-de-France. Les ménages aisés de Seine-Saint-Denis déclarent des revenus 8,5 fois plus élevés que les ménages modestes alors que pour l'ensemble de l'Ile-de-France, cet écart est de 7,4. Dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, les inégalités de revenus entre ménages aisés et modestes sont plus faibles. Le 1<sup>er</sup> décile de revenus du Val-de-Marne

(543 €) est 6,9 fois moins élevé que le 9<sup>e</sup> décile (3 719 €). Dans le Val-d'Oise, les ménages du 9<sup>e</sup> décile (3 280 €) déclarent des revenus 6,1 fois plus élevés que les ménages du 1<sup>er</sup> décile (538 €).

**Le troisième groupe est composé de l'Essonne et de la Seine-et-Marne où les inégalités de revenus entre ménages modestes et aisés sont les moins importantes de la région**

Les revenus médians des habitants de ces deux départements de grande couronne sont proches de la médiane de la région. Ils sont cependant peu élevés dans les communes de l'est de la Seine-et-Marne et dans celles du sud de l'Essonne. Dans ces départements, les ménages les plus modestes ont des revenus supérieurs à ceux des ménages modestes de l'ensemble de la région tandis que les ménages aisés ont des revenus inférieurs à ceux de l'ensemble des ménages aisés d'Ile-de-France. Le 1<sup>er</sup> décile des ménages de Seine-et-Marne est le deuxième plus élevé d'Ile-de-France. La Seine-et-Marne est également le département le moins inégalitaire de la région : les ménages aisés déclarent des revenus 4,8 fois plus importants que les ménages modestes.

**Des disparités de revenus accentuées pour les familles nombreuses et les locataires du parc privé**

Les disparités de revenus par UC sont d'autant plus importantes que les familles sont nombreuses. Ainsi, le 1<sup>er</sup> décile de revenus des ménages modestes de cinq personnes

ou plus est deux fois plus faible que celui des ménages modestes de quatre personnes (352 € contre 691 €). Les revenus des familles nombreuses aisées sont 9,1 fois plus élevés que ceux des familles nombreuses modestes alors que cet écart est de 5,9 pour les familles de quatre personnes. Cet écart s'explique par le fait que les familles nombreuses modestes ont des revenus plus faibles que les autres ménages.

Ces disparités sont également plus marquées pour les locataires du parc privé que pour ceux du parc social. Les ménages aisés du secteur locatif hors social ont des revenus fiscaux par UC 9,3 fois plus importants que les plus modestes (6,9 dans le secteur locatif social). L'insuffisance des logements dans le parc social contraint les ménages à faibles revenus à se tourner vers le secteur privé pour trouver un logement. La prise en compte des revenus dans l'attribution des logements sociaux contribue également à réduire les écarts entre les locataires.

**Les plus fortes inégalités de revenus nettement atténuées par la redistribution**

La redistribution des revenus permet de réduire les inégalités, en particulier dans les départements où les écarts de revenus sont les plus importants. Après paiement des impôts et versement des prestations sociales, le revenu disponible par unité de consommation des ménages franciliens du 9<sup>e</sup> décile est 4,3 fois plus élevé que celui des ménages du 1<sup>er</sup> décile. A Paris, ce rapport interdécile après redistribution est de 6 (contre 11,5 avant redistribution) et il atteint 3,7 en Seine-Saint-Denis (contre 8,5 avant redistribution) 5.

Après prise en compte de la redistribution, le revenu disponible par UC permet de connaître le niveau de vie des ménages. Il correspond aux revenus déclarés (salaires, retraite, revenus du patrimoine, indemnités de chômage...) et aux prestations sociales reçues net des prélèvements obligatoires.

En Ile-de-France, la moitié des ménages dispose d'un niveau de vie mensuel supérieur à 1 806 €, soit 234 € de plus qu'en province. De même, le revenu disponible par UC des 10 % de ménages les plus modestes d'Ile-de-France est légèrement supérieur à celui de la province : 876 € contre 867 € 6.

## 6 Le niveau de vie mensuel médian des Franciliens est de 1 806 €

Niveau de vie en 2010 selon le département (en euros)

	Médiane	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>e</sup> décile
Paris	2 043	827	4 998
Hauts-de-Seine	2 035	945	4 460
Seine-Saint-Denis	1 384	716	2 643
Val-de-Marne	1 739	869	3 427
Seine-et-Marne	1 768	960	3 065
Yvelines	2 016	1 029	3 937
Essonne	1 844	960	3 304
Val-d'Oise	1 690	866	3 066
<b>Ile-de-France</b>	<b>1 806</b>	<b>876</b>	<b>3 732</b>
Province	1 572	867	2 858
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 606</b>	<b>869</b>	<b>3 022</b>

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2010

Le revenu disponible des ménages modestes franciliens est composé à 42 % de prestations sociales (3,7 % pour l'ensemble des ménages), constituées essentiellement de minima sociaux et de prestations familiales. Cette part est la plus élevée en Seine-Saint-Denis (46 %).

### Malgré la redistribution, des disparités départementales de niveaux de vie demeurent en Ile-de-France

Les ménages les plus modestes de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise ont les niveaux de vie les plus faibles de la région. A l'opposé, les niveaux de vie des ménages les plus aisés de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines restent les plus élevés de la région.

Dans quatre départements, le niveau de vie médian est plus faible que celui de la

région : la Seine-Saint-Denis (1 384 €), le Val-d'Oise (1 690 €), le Val-de-Marne (1 739 €) et la Seine-et-Marne (1 768 €).

Dans ces départements, exceptée la Seine-et-Marne, mais également à Paris, le niveau de vie des 10 % de ménages les plus modestes est aussi inférieur à celui de la région. Paris se situe ainsi dans les 20 % des départements dont le 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie est le plus bas. La Seine-Saint-Denis est le département métropolitain où à la fois le niveau de vie médian et celui des ménages les plus pauvres sont les plus faibles de tous les départements métropolitains.

Les niveaux de vie médians à Paris, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et l'Essonne sont plus élevés que ceux de la région francilienne. Ce sont les quatre niveaux de vie médians les plus élevés de tous les départements de France métropo-

litaine. Le niveau de vie des ménages modestes des Yvelines est le plus élevé de France métropolitaine. Trois autres départements franciliens (la Seine-et-Marne, l'Essonne et les Hauts-de-Seine) font partie des dix départements de France métropolitaine où le 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie des habitants est le plus élevé.

En Ile-de-France, 13,3 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2010, soit 964 € mensuels, contre 14,1 % en France métropolitaine. Le niveau de vie médian des personnes pauvres est plus faible en Ile-de-France qu'en province (763 € contre 781 €). La Seine-Saint-Denis est le département d'Ile-de-France où le taux de pauvreté est le plus élevé de la région (24,1 %). Paris est le département où le niveau de vie médian des personnes pauvres est le plus faible de la région (731 €).

#### Pour en savoir plus :

« La pauvreté en Ile-de-France », [Insee-Ile-de-France Regards sur ...](#), décembre 2013.

Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M. : « Les niveaux de vie en 2011 », [Insee Première](#), septembre 2013.

Houdré C., Missègue N., Ponceau J. : « Les revenus et le patrimoine des ménages, Edition 2013 - *Inégalités de niveau de vie et pauvreté* », [Insee Références](#), avril 2013.

Cros L. : « Les revenus des Bretons pendant la crise de 2009 : davantage de pauvreté et d'inégalités qu'avant mais moins qu'ailleurs », [Insee Bretagne Octant analyse](#), n° 27, janvier 2012.